

A - CONTEXTE GENERAL – Le cadre législatif et réglementaire du ROB

INTRODUCTION

- La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.
- Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.
- Objectifs du ROB :
 - Discuter des orientations budgétaires de la collectivité : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre;
 - Informer sur la situation financière de la collectivité au travers de ratios pertinents, présenter la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

A - CONTEXTE GENERAL – Environnement macroéconomique

INFLATION

- L'inflation est estimée à 1,8% en 2025 en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse des prix dans le secteur des services resterait lente.
- Cette baisse de l'inflation est une bonne nouvelle pour le budget communal, notamment en matière de prix énergétiques et alimentaires (cantine municipale).
- Globalement, l'inflation sous-jacente devrait se situer à 2,2 % sur un an contre 3,4 % l'année dernière à la même époque.
- Toutefois, l'élection de Donald Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes, ce qui engendrerait une répercussion sur les prix des fournisseurs de la commune, d'une part, et constituerait également un risque pour la croissance.

SCENARIO DE CROISSANCE

- L'activité s'est accélérée en France à +0,4 %, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.
- Les indicateurs économiques laissent présager une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de + 1,3 % en 2025 pour la zone euro, avec une forte hétérogénéité entre les pays.
- En France en particulier, le contexte politique et économique fait planer certains doutes sur la croissance en 2025; toute pression fiscale supplémentaire sur les ménages et sur les entreprises auraient un effet négatif sur la croissance, les investissements privés et l'emploi.
- Au mois d'octobre 2024, 64 650 défaillances d'entreprises françaises ont été enregistrées sur un an, soit +1,1 % au-dessus du sommet d'avril 2015, et hors micro-entreprises l'augmentation des défaillances est de +10,5 % au-dessus de leur sommet de septembre 2009 (crise des subprimes). Sources Banque de France.

A - CONTEXTE GENERAL – Environnement macroéconomique

DETTE PUBLIQUE ET MARCHÉS FINANCIERS

- En France, la dette publique atteint 112% du PIB en 2024 et le ratio "deficit public/PIB" s'établit à 6,5% ce qui constitue le ratio le plus important de la zone euro.
- A la fin du 3ème trimestre 2024, la dette publique française s'établit à 3 228 milliards d'euros contre 3 088 milliards d'euros au troisième trimestre 2023.
- Le poids de la dette publique française représente 24,7% de la dette publique de la zone euro, soit la plus grosse part.
- Scenario sur les taux longs : Les obligations d'Etat à 10 ans (OAT 10 ans) constituent un indicateur de référence pour les emprunts à taux fixe.
- Malgré une baisse des taux directeurs en 2024, l'OAT 10 ans a évolué entre 2,80 % et 3,32 % en 2024. Depuis la censure du précédent gouvernement, ce taux connaît une hausse marquée, passant de 2,82% à 3,26% début Janvier 2025.



En l'absence d'indicateurs fiables sur l'évolution des taux 2025, les opportunités d'emprunts seront plus guidées par les besoins de trésorerie plutôt que par l'évolution des cours.

Les évaluations défavorables des agences de notation, l'instabilité politique et l'absence de mesures fermes pour réduire le déficit public pourraient être des facteurs d'augmentation des taux. Il pourrait être opportun d'emprunter dès le vote du budget.

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE

S²LO

A - CONTEXTE GENERAL – Les mesures pour les collectivités locales

- A l'heure où ce document est préparé, le PLF 2025 n'est pas encore adopté par le gouvernement.
- Toutefois, on peut rappeler ici certaines mesures qui avaient été retenues par le gouvernement Barnier pour réduire les déficits publics et qui se traduisent par les efforts suivants demandés aux collectivités territoriales :
 - Une stabilité en valeur de la DGF mais une tendance à la hausse de la DSR dans une proportion plus forte qu'en 2024
 - La diminution du FCTVA de 258 millions €
 - La fin du dispositif de soutien exceptionnel pour les collectivités face à la croissance des prix de l'énergie
 - Une nette diminution du fonds vert par rapport à 2024
- S'agissant du FCTVA, l'Etat prévoyait une baisse du taux de compensation forfaitaire, soit **14,850 %** au lieu de **16,404 %** en 2024, tout en excluant les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible (entretien des bâtiments publics et de la Voirie).
- L'adoption le mercredi 4 décembre 2024 de la motion de censure contre le PLFSS 2025 a pour incidence la non adoption du projet de loi de finances pour 2025, Quelles sont les conséquences de cet événement à l'égard des finances locales ? Dans ce contexte, les textes prévoient que le gouvernement démissionnaire peut prendre des mesures financières urgentes pour doter la France d'un budget. Les députés devront voter une loi spéciale afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'Etat en autorisant à percevoir les impôts existants et à répartir les crédits qui correspondent à l'exercice antérieur. Ce projet de loi doit être déposé avant le 19 décembre. L'abandon au moins provisoire du PLF signifie par ailleurs pour les collectivités locales une possible trêve du fameux effort qui était attendu de leur part. Faute de budget de l'Etat avant le 31 décembre, les collectivités se verront effectivement appliquer les dispositions de la précédente loi de finances à travers la loi spéciale. Toutefois, il ne s'agit que d'un sursis. La hausse des cotisations CNRACL d'environ 1,1 milliards d'euros pour 2025 demeurerait d'actualité, cette mesure étant simplement soumise à décret.

B – LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2025 : Résultats

FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL

- Les dépenses de fonctionnement totale en 2024 atteignent la somme de 10 082 000 €
- Les recettes de fonctionnement, hors résultat antérieur reporté, s'élèvent à 10 760 000 €, soit un solde positif de 706 000 €
- En intégrant les résultats antérieurs reportés, le résultat de fonctionnement global de l'exercice 2024 devrait être de l'ordre de 943 000 €.

INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

- La section d'investissement fait apparaître un montant de dépenses de l'ordre de 8 831 000 € avec une enveloppe de restes à réaliser de l'ordre de 2 009 000 €.
- Les recettes d'investissement atteignent la somme de 6 721 000 € en intégrant les résultats antérieurs reportés, avec une enveloppe de restes à réaliser de l'ordre de 3 985 000 €.

RÉSULTATS – BUDGET PRINCIPAL

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice s'élève à 970 000 €.
- Le résultat d'investissement de l'exercice, hors restes à réaliser, fait apparaître un déficit de 2 110 000 € et les restes à réaliser présentent un solde positif de 1 976 000 €. Le déficit global de la section d'investissement, d'un montant de 134 000 €, devra être couvert par l'excédent de fonctionnement.

B – LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2025 – CONTEXTE

Les facteurs exogènes :

Les incertitudes économiques et politique : quid de la croissance? sortie de l'inflation ? Fin de la crise immobilière ?

- La crise politique française est sans précédent et pourrait avoir de graves conséquences sur l'économie
- Comment vont évoluer les taux d'intérêt ?
- Quels impacts sur l'investissement des entreprises, sur la consommation des ménages ?
- Le risque d'une crise immobilière qui se prolonge impactant les droits de mutation et la taxe d'aménagement
- Une revalorisation des bases fiscales modérée attendue à 2% au maximum (prévision 1% dans le projet de budget de Thônes)
- Les tarifs pourraient évoluer légèrement en lien avec l'inflation
- Une perspective d'évolution incertaine des dotations en 2025 compte tenu de l'absence de Loi de Finances
- Pas de perspective d'évolution du point d'indice en 2025 mais incidence de l'évolution attendue des cotisations CNRACL

Des incertitudes très grandes quant à l'évolution des finances publiques

- Le déficit de l'Etat se creuse d'années en années, ainsi que la dette
- Les dépenses publiques ne diminuent pas et pour combler le déficit, la tentation d'augmenter la pression fiscale est forte mais les limites semblent atteintes
- La contribution des collectivités territoriales est inévitable (baisse du FCTVA ? Dotations ? Fin des fonds de soutien aux collectivités territoriales ?)

Les facteurs endogènes :

- La dynamique des charges de personnel, effet des créations de poste, GVT
- Le poids des subventions aux associations et au CCAS dans le budget de fonctionnement
- L'enveloppe de la saison culturelle
- L'enjeu patrimonial : rénovation énergétique des bâtiments ? Optimisation du patrimoine (cessions) ?
- Les projets communaux : plan pluriannuel des investissements, impact des nouveaux équipements sur les charges de fonctionnement

B – LA SITUATION BUDGETAIRE – Dotations de l'Etat – DGF - FPIC

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

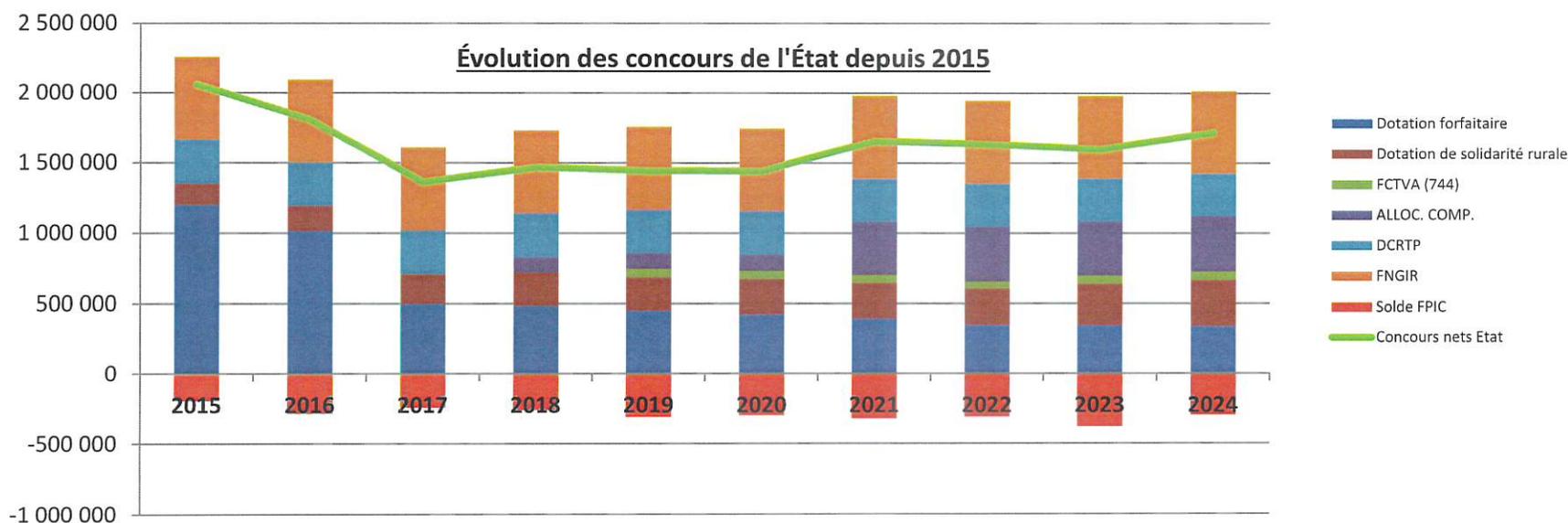
Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE



L'année 2024 enregistre une évolution positive des concours de l'Etat, s'expliquant principalement par une hausse de la DSR de 11,6%, d'une part, et par la baisse du FPIC de 22,36%, d'autre part. Cette dernière a évolué en raison d'un changement de positionnement de Thônes en termes de richesse.



Évolution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Dotation forfaitaire	392 456 €	344 417 €	343 575	336 143	-2.16%
Dotation de Solidarité Rurale	253 245 €	262 464 €	297 617	332 128	11.60%
TOTAL DGF	645 701 €	606 881	641 192	668 271	4.22%

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE

S²LOW

B – LA SITUATION BUDGETAIRE – les diverses recettes de fonctionnement

LES TAXES LOCALES

La prévision de la hausse des valeurs locatives décidée par le gouvernement, indexée sur l'inflation devrait être de l'ordre de 1%, correspondant au montant de l'inflation. Il ne sera pas proposé d'évolution des taux d'imposition des taxes foncières (bâti et non bâti) car la pression fiscale auprès des propriétaires, en 2024, atteignait déjà le seuil de 15%.

Par ailleurs, la Conseil municipal a voté en 2023 la majoration de 60% de la taxe d'habitation sur les résidence secondaires (THRS) qui a permis à la commune de percevoir, en 2024, un montant de recettes de l'ordre de **189 749 €**.

LES DROITS DE MUTATION

En raison du dynamisme immobilier en Haute-Savoie, le produit des droits de mutation, issu des ventes de biens, avait atteint un montant d'environ 500 000 € en 2022. Toutefois, compte tenu du contexte économique, les droits de mutation ont à peine atteint le montant de 432 000 euros en 2023. Ils ont été réduits en 2024 et à ce jour, ils s'élèvent à **382 044 €**. **La prévision 2025 devra, compte tenu des incertitudes économiques, restée prudente. Il sera proposé d'inscrire un montant de 350 000 €.**

TAXE LOCALE SUR LES PUBLICITES EXTERIEURES

La TLPE, votée le 21 juin 2018, permet la perception d'une recette à hauteur de de **22 000 €** chaque année. Ce montant sera reconduit en 2025.

TAXE DE SEJOUR

Les plates-formes en ligne sont dans l'obligation de collecter et reverser la taxe de séjour partout en France depuis le 1er janvier 2019.

Pour la commune de Thônes qui a voté un taux de 5 % pour les hébergements non classés, les sommes recouvrées en 2024 s'élèvent à 99 855 €. Il est proposé d'inscrire une enveloppe de **100 000 €** au budget 2025.

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'attribution versée par la CCVT s'élève annuellement à **2 031 230 €**, conformément au dernier rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Ce montant sera identique à celui de l'année dernière. Aucune modification de périmètre de compétences devrait entraîner une modification de ce montant pour 2025.

LES EVOLUTIONS DES PRODUITS DE SERVICES ET DE GESTION COURANTE

Le chapitre consacré à la perception de ces produits de services (restauration scolaire, piscine, saison culturelle...) a représenté la somme de 1 103 663 € en 2024 contre 834 000 € en 2022, du fait de la hausse des tarifs ainsi que l'intégration des recettes de coupes de bois dans le budget principal. Le montant consacré à ce chapitre devrait s'élever à **1 181 300 €, en 2025**.

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

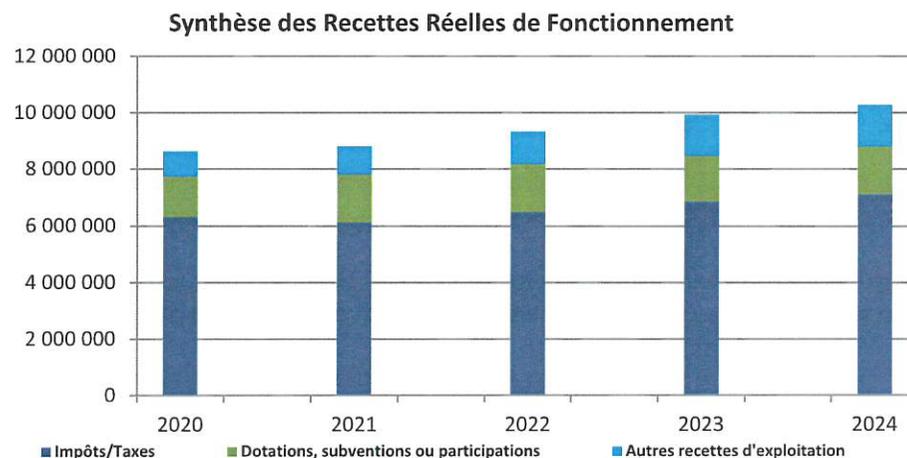
Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025



ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE

B – LA SITUATION BUDGETAIRE – Synthèse des recettes réelles de fonctionnement (hors résultats antérieurs reportés)



Année	2021	2022	2023	2024
Impôts / taxes	6 141 060 €	6 492 496 €	6 853 970 €	7 066 775 €
Dotations, Subventions ou participations	1 655 678 €	1 667 828 €	1 610 037 €	1 698 455 €
Autres Recettes d'exploitation	1 021 634 €	1 163 382 €	1 466 574 €	1 521 488 €
Produits Exceptionnels (hors cessions)	13 703 €	991 €	848 €	2 353 €
Total Recettes de fonctionnement (hors cessions)	8 832 075 €	9 324 697 €	9 931 429 €	10 289 071 €
Évolution en %	2,22 %	5,58 %	6,51 %	3,60 %

	2020	2021	2022	2023	2024
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS CESSIONS	8 640 176	8 832 075	9 324 697	9 931 429	10 289 601
Produits des services	554 871	737 491	834 006	1 075 740	1 103 663
Impôts/Taxes	6 332 995	6 141 060	6 492 496	6 853 970	7 103 068
Dotations, subventions ou participations	1 397 083	1 655 678	1 667 828	1 610 037	1 698 630
Atténuation de charges	94 153	17 726	38 424	30 193	27 674
Autres produits de gestion	259 272	265 936	290 682	360 613	354 185
Produits financiers	377	480	270	28	28
Produits exceptionnels (hors cessions)	1 426	13 703	991	848	2 353

B – LA SITUATION BUDGETAIRE – Focus sur les charges à caractère général

Le montant prévisionnel inscrit en 2025 au chapitre 011 devrait s'élever à **2 919 000 €**. Ce chapitre représente à lui seul près d'un tiers du budget total des dépenses réelles de fonctionnement.

A ce titre, la préservation de l'autofinancement de la commune et sa capacité à investir et à soutenir le développement économique local dans les années qui viennent deviennent plus difficiles.

Les efforts engagés ces dernières années pour réaliser des économies de fonctionnement devront être maintenus ; il est constaté que le montant des prix liés à l'énergie, sur le chapitre des charges générales, reste très important même si des baisses de prix ont été constatées.

Plusieurs postes devront être confortés :

- Les dépenses liées aux énergies ;
- Les dépenses consacrées à la maintenance des bâtiments sont de plus en plus importantes du fait du vieillissement du patrimoine. Ils interviennent en complément des crédits inscrits en investissement. Un montant plus important doit être inscrit en 2025 par rapport en 2024.
- En ce qui concerne les réfections de voiries, un montant annuel a été consacré chaque année ; son montant pourra être revu à la baisse en 2025 avec un montant prévisionnel de 250 000 €. Un montant sera aussi consacré au titre des fournitures de voiries, des autres réseaux et de l'éclairage public.
- Le montant destiné au paiement des honoraires de l'EPF s'élèvera en 2025 à 97 969 € pour les locaux de l'ex RET et 32 720 pour l'ancien EHPAD. Les frais liés au dossier PITTET ont été soldés en 2024. Il conviendra d'inscrire un montant de 130 000 €.
- Le poste consacré à la saison culturelle.

B – LA SITUATION BUDGETAIRE – focus sur les charges de personnel

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE



Les charges de personnel se sont élevées à **3 901 008 € en 2024** (contre **3 607 250 € en 2023**) soit **+ 8.14 % (293 758 €)** s'expliquant ainsi :

- +1.5 % point d'indice année entière (augmentation effective au 1er juillet 2023) + 22 000 €.
- + 5 points d'indice majoré à compter du 1er janvier 2024 + 17000 € .
- + prime exceptionnelle de pouvoir d'achat + 32000 €.
- + Indemnité de résidence à compter du mois de juillet 2024 : + 30 000 €.
- + heures supplémentaires, complémentaires, de remplacement d'agents absents + 62000 € (+3604 heures).
- + Avancement d'échelon, grade, régime indemnitaire + 22000 €.
- + Création de poste et mouvement du personnel + 70 000 €.
- + Rémunération directeur du foyer décalage 1 trimestre sur 2024 + 38242 €.

Ce chapitre représente environ **42 %** des dépenses réelles de fonctionnement en 2024.

Le budget prévisionnel 2024 s'élevait à 3 924 307 et prévoyait :

- Les recrutements : d'un menuisier (recruté le 04/11/2024), d'un agent du service eau et assainissement (recruté le 01/09/2024), d'un troisième agent au service accueil / Etat civil (agent recruté le 15 janvier 2024), d'un second agent au service finance (recruté le 15/04/2024), d'un mécanicien pour remplacer le mécanicien en poste dont le départ à la retraite est prévue au 1^{er} janvier 2025 (mécanicien recruté le 02/09/2024), le remplacement des agents démissionnaires sur les postes de chargé des marchés publics, de chef de projet « petite ville de demain » et de policier municipal.
- + 5 points d'indice majoré à compter du 1er janvier 2024.
- Compte tenu du contexte inflationniste, une augmentation du point d'indice de +1% à compter du 1^{er} juillet 2024.
- Les coûts des avancements d'échelons et de grade, d'heures supplémentaires et complémentaires.
- Une augmentation des charges liées à l'assurance statutaire du personnel portée à 50 000 € pour 2024 soit + 5%.
- Une augmentation des charges liées au salaire du directeur du foyer conformément aux engagement pris avec la FOL : +12,9%.

Le budget réalisé 2024 s'élève à 3 901 008 € soit – 23 299 € par rapport au BP 2024 :

Les dépenses non prévues au budget ont été totalement absorbées par les non-réalisations ou réalisations partielles de certaines lignes budgétaires (recrutements budgétés non réalisés ou partiellement réalisés) ainsi que par les départs d'agents non prévus.

Dépenses non prévues :

- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : + 32 000 €.
- Indemnité de résidence à compter du mois de juillet 2024 : + 30 000 €.
- Heures supplémentaires, complémentaires , de remplacement d'agents absents : + 39 000 €.

Lignes budgétaires disponibles :

Marché public, chef de projet PVD, Policier Municipal (ligne partielle), Menuisier (ligne partielle), mécanicien (ligne partielle), agent du service eau (ligne partielle), agent du service finance (ligne partielle).

B – LA SITUATION BUDGETAIRE – focus sur les charges de personnel (suite)

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE

S²LOW

Le budget prévisionnel 2025 prévoit :

Les créations de postes suivantes (coût annuel) :

- La création d'un poste administratif de conseiller de prévention (reclassement pour raison médicale de l'agent en poste au fleurissement) : 53 000 €.
- La création d'un poste d'agent des espaces verts pour renforcer l'équipe et la porter à 5 agents : 46 000 €.
- La création d'un poste d'agent polyvalent – régie son et lumière à l'espace cœur des vallées : 45 000 €.
- La création d'un poste de Responsable de la restauration scolaire : 57 000 €

Afin de tenir compte des délais de recrutement les lignes budgétaires n'ont pas été ouvertes sur la totalité de l'année selon les postes à créer.

La poursuite des recrutements sur les lignes budgétaires existantes :

- Chargé des marchés publics - Policier municipal - Agent des espaces verts - fleurissement

Les différentes augmentations de salaire, échelons, grades, indice et régimes indemnitaires : 20 000 € (+0.5 %)

Une évaluation des heures supplémentaires, complémentaires et les heures liées aux remplacements d'agents absents : 42 000 €

L'indemnité de résidence sur l'année complète : 64 000 € (3% du traitement indiciaire)

L'augmentation du taux de cotisation C.N.R.A.C.L. + 15 000 €(+1% taux de cotisation)

Compte tenu de ces éléments le BP 2025 du chapitre 012 s'élèverait à 4 214 800 € soit + 7.4 % par rapport au BP 2024 (dont 3.8 % uniquement pour les créations de poste)

B – LA SITUATION BUDGETAIRE – focus sur les subventions et participations

Le chapitre 65, (autres charges de gestion courante), est en grande partie réservé aux subventions versées aux associations et aux participations versées à des organismes tels que le SDIS.

Il s'est élevé en 2024 à 1 655 000 €. Il devrait s'élever positivement en 2025.

Ce chapitre comprend les indemnités et charges des élus s'élevant en totalité à 115 836 € en 2024; ce montant sera recalculé en fonction du nombre d'adjoints et conseillers municipaux délégués.

Sont également inscrites dans ces charges, les cotisations du SDIS dont le montant reste annuellement important (264 460 € en 2024).

Ce chapitre comprend également la subvention versée au CCAS, dont le montant n'est pas encore calculé. Il est rappelé que le montant voté au CCAS s'est élevé en 2024 à 528 000 € représentant près de 32% du montant du chapitre. Ce montant ne devrait pas évoluer positivement en 2025.

Un montant de 606 353 € a été attribué à l'ensemble des associations en 2024 représentant 38 % du chapitre.

Depuis quelques années, la municipalité a fait le choix de procéder à des économies de gestion selon une logique d'efforts partagés par tous tant en interne dans la collectivité qu'au niveau des organismes satellites (associations) ; cet effort s'est accompagné les dernières années par la participation financière plus importante de la CCVT dans les associations. Les associations utilisant des locaux municipaux participent depuis 2023, également aux charges de chauffage et d'électricité.

En 2025, des efforts supplémentaires seront demandés aux associations et les dossiers de demande seront étudiés avec la plus grande attention.

	Subventions versées en numéraires pour 2024
Les Abeilles	65 000,00 €
Foyer d'animation et de loisirs	41 563,00 €
CPMT	62 500,00 €
Office du tourisme communautaire	293 000,00 €
Harmonie Echo de la tournette	15 000,00 €
Arts et Loisirs (Cinéma)	28 000,00 €
Thônes Patrimoine Culture	98 900 € (dont 25 000 € fonds fournisseur)

C – BUDGET DE FONCTIONNEMENT EN COURS D'ELABORATION ...

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	Estimation CA 2024	PROJET BP 2025 sans intégration résultats
011 CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL	2 478 831 €	2 918 382 €	3 023 786 €	2 919 000 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	3 614 225 €	3 607 250 €	3 901 061 €	4 200 083 €
65 CHARGES DE GESTION COURANTE	1 346 346 €	1 489 956 €	1 647 871 €	1 733 946 €
66 CHARGES FINANCIERES	102 442 €	163 265 €	199 996 €	245 000 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 293 €	4 932 €	8 501 €	3 500 €
68 PROVISIONS POUR RISQUES	9 800 €	0 €	0 €	250 000 €
014 ATTÉNUATION DE PRODUITS (FPIC)	312 962 €	384 386 €	298 441 €	325 000 €
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	557 321 €	2 354 730 €	1 002 197 €	551 540 €
TOTAL GÉNÉRAL	8 435 220 €	10 922 903 €	10 081 853 €	10 228 069 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	Estimation CA 2024	PROJET BP 2025 sans intégration résultats
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	834 006 €	1 075 740 €	1 103 663 €	1 181 300 €
73 IMPOTS ET TAXES	6 492 496 €	6 853 970 €	7 103 068 €	7 066 775 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 667 828 €	1 610 037 €	1 698 630 €	1 625 000 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	290 682 €	360 613 €	354 185 €	438 000 €
76 PRODUITS FINANCIERS	270 €	28 €	28 €	28 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (dont cessions)	53 922 €	1 892 312 €	470 163 €	2 000 €
78 REPRISES DE PROVISIONS	0 €	0 €	0 €	0 €
013 ATTÉNUATION DE CHARGES	38 424 €	30 193 €	27 674 €	30 000 €
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	4 646 €	4 647 €	2 908 €	2 361 €
TOTAL GÉNÉRAL	9 382 274 €	11 827 540 €	10 760 319 €	10 345 464 €
ÉPARGNE DE L'EXERCICE (sans résultats antérieurs reportés)	947 054 €	904 637 €	678 466 €	117 395 €
RAPPEL DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS (fonctionnement)	0 €	552 442 €	264 791 €	

D – DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2025 - VIE SCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE



La commune compte 533 élèves scolarisés au sein des quatre écoles au 1er septembre 2024. La commune a fait le choix depuis plusieurs années de maintenir ses trois écoles de hameaux, accompagné de la volonté de considérer chacun des élèves de la même façon quel que soit son établissement de rattachement, en prenant en charge notamment tous les frais de transport des élèves des écoles de hameaux liés aux activités sportives et à un nombre limité de sorties culturelles sur Thônes, pour un montant total moyennant la somme de 16000€.

L'intervention de la commune se fait sous plusieurs formes :

- A travers l'entretien des bâtiments scolaires, comprenant l'entretien quotidien tant au niveau de la maintenance/amélioration qu'au niveau de la propreté.
- Au titre des subventions financières versées directement aux écoles, le récapitulatif de l'année 2024 figure dans le tableau figurant après.

Ces montants étant susceptibles de varier d'une année à l'autre en fonction du nombre d'enfants inscrits, la commission des affaires scolaires a proposé une augmentation de 10% du montant de la dotation accordée par enfant et par classe au titre des fournitures scolaires et des activités extra-scolaires.

Au titre des actions qu'elle soutient et qui sont imposées dans les programmes scolaires notamment autour du « savoir nager » (en permettant aux élèves d'accéder à la piscine municipale et de bénéficier des cours de natation) mais aussi le « savoir rouler » dispensé jusqu'à présent par la police municipale. La commune souhaite que les enfants bénéficient de cours de ski, dont le financement est en grande partie assurée par la commune. Les accès aux stations sont encore gratuits mais le transport n'est plus désormais pris en charge par la Région.

Le soutien aux écoles passe aussi par un budget annuel consacré au renouvellement de matériels comme les outils informatiques, le mobilier et tout le matériel nécessaire au bon déroulement du parcours scolaire des élèves.

La commune, en lien avec le CCAS et les associations des Abeilles et du Foyer d'Animation, a mis en place le nouvel Espace Famille afin de moderniser les systèmes de réservation et de paiement en ligne des services proposées par chacune des structures.

L'étude concernant l'agrandissement du restaurant scolaire A.Thurin devrait commencer au début de l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE



D – DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2025 - ACTIVITE CULTURELLE

Evènement phare depuis les 4 dernières années, la saison culturelle a pris toute sa place dans les actions culturelles de la commune. A travers cet évènement qui se déroule de septembre à juin de chaque année, c'est la culture sous toutes ses formes qui est mise en valeur. Depuis le lancement de la saison culturelle, la commune et l'office du Tourisme ont su développer une politique dans ce domaine en permettant de :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous en proposant une programmation diversifiée, à des tarifs accessibles.
- Susciter la curiosité du public, en offrant des formes artistiques variées.
- Offrir un large ensemble d'expositions et des spectacle gratuits.

Le reste à charge est de l'ordre de 100 000 €. Ce montant sera maintenu en 2025 permettant de maintenir une programmation de qualité.

La politique culturelle c'est aussi le soutien apporté aux associations telle que le CPMT. **L'orchestre à l'école** a pris toute sa place au sein des écoles ; la commune apporte son soutien au CPMT à hauteur de 80 000 €.

La culture, c'est aussi un service de qualité apporté tous les jours par **la bibliothèque municipale**. Une dotation d'environ 15 000 € devrait être attribuée à cet établissement pour acheter les livres. Ce sont aussi deux bibliothécaires à temps plein qui assurent le bon fonctionnement de la médiathèque. Un budget de 1 500 € est prévu pour les animations organisées dans ce cadre.

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE



D – DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2025 – L'ACTIVITE SPORTIVE

UNE POLITIQUE DE SOUTIEN DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

La commission des sports a récemment proposé que le partenariat soit reconduit à trois sportifs de haut niveau permettant de soutenir les athlètes dans leur pratique sportive. **Le montant proposé en 2025 s'élèvera à 5 000 €, comme en 2024.**

UN SERVICE COMPOSE DE 2 INTERVENANTS SPORTIFS

Au quotidien, ce sont deux éducateurs sportifs qui interviennent dans les écoles mais aussi auprès de certaines associations.

LA MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Hormis le gymnase de la Curiaz et des Perrasses, la commune met à disposition des associations le stade de football des Perrasses, le terrain synthétique et le terrain de rugby, le boulodrome, les tennis. Ces infrastructures sont coûteuses dans leur fonctionnement et dans leur entretien.

Des conventions d'occupation des équipements ont été proposées aux associations afin de définir leurs conditions d'utilisation et leur demander de participer aux dépenses d'énergie.

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE



D – DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2025 - L'ACTIVITE TOURISTIQUE et ANIMATION

La question du tourisme est un enjeu majeur pour la commune de THÔNES. L'adhésion aux *Plus beaux détours de France* et l'adhésion de la commune de THÔNES à certaines associations touristiques démontrent une volonté de développer ce secteur porteur tant au niveau économique qu'au niveau culturel.

La question de la piscine, équipement sportif mais aussi touristique, et de la réduction des coûts de fonctionnement est à nouveau étudiée. Le montant annuel du déficit a été réduit mais est toujours significatif. Toutefois, elle reste un équipement important.

Un effort conséquent est aussi porté sur les actions portées par l'Office du tourisme et sur la subvention qui lui est versée. En 2025, la demande de l'office du tourisme s'élève à 316 150 €. Le feu d'artifice sera supporté par l'Office du tourisme, en 2025.

Aujourd'hui, il semble important de redéfinir avec l'Office du tourisme la programmation des animations et des évènements.

Dans une perspective d'optimisation des coûts et des moyens, une réflexion est en cours pour centraliser l'organisation des évènements sur l'office du tourisme. Cela permettrait également d'avoir une véritable stratégie événementielle et d'organiser des manifestations à l'image de la ville.

D - DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2025 – LE PATRIMOINE

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE



Un diagnostic global du patrimoine Thônain a été présenté en Municipalité le 24 novembre 2022. Celui-ci a révélé les forces et les faiblesses de nos différents sites patrimoniaux.

Une étude comparative a été réalisée avec des sites culturels en Haute Savoie qui "marchent" bien pour en étudier leur fonctionnement au niveau gouvernance, leurs ressources humaines, leurs financements, leur fonctionnement financier annuel.

Les structures institutionnelles telles que la DRAC de Lyon, le Département de la Haute Savoie ont été sollicitées à titre de conseil.

Au niveau des charges de fonctionnement général, il a été réalisé :

- Site du Calvaire : finalisation de la rénovation du Chemin de Croix
- la remise en état la Chapelle du Calvaire, entretien du site et mise en place de la vidéoprotection.

Au niveau de l'investissement, plusieurs actions ont également été réalisées :

- L'étude structure du Manoir de la Tour
- Pour le Musée, la migration du logiciel dans une version plus récente
- La restauration de l'orgue, pour un montant de 34 490 € TTC, a été réalisée à l'automne

Au budget primitif 2025, il sera provisionné un montant de 150 000 € au titre du devenir de l'ancien EHPAD, afin de disposer d'une somme qui sera nécessaire à des frais de surveillance et gardiennage, tout en constituant chaque année une enveloppe pour l'investissement.

D – DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2025 - FONCIER

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE

S²LOW

- Les cessions

La commune de THÔNES a délibéré le 14 décembre 2023 pour vendre le terrain des Perrasses, au prix de 570 000 €, à trois acquéreurs pour y réaliser une réalisation un espace polyvalent composé d'un bar, d'un restaurant et d'un espace jeux (salle de billards, fléchettes, babyfoot, bornes d'arcade, ...) offrant ainsi un espace convivial pour se détendre et se divertir . Le montant de cette cession devrait intervenir en 2025 compte tenu des délais administratifs liées à la construction. Le montant de la cession est fixé à 570 000 €.

Le terrain nécessaire à la construction du bâtiment du service des Eaux sera cédé aux budgets autonomes de l'eau potable et de l'assainissement. Cette cession est évaluée à 140 000 €.

La commune devrait également céder les places de stationnement à la copropriété des Chamois; cet accord est en cours de négociation mais son montant devrait s'élever, en cas de conclusion, à 180 000 €.

- Les acquisitions

Le département a informé la commune du montant de la vente de la Maison du canton, à savoir 500 000 €. M le Président du département a également confirmé son souhait de céder ce bien dans les meilleurs délais.

La commune s'est prononcée par délibération du 13 juin 2024 pour acquérir un bien appartenant au département, la Maison du canton.

Elle devra se prononcer définitivement pour son acquisition au 1er trimestre 2025.

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE



D – DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2025 – ENTRETIEN DES VOIRIES ET DES BATIMENTS

L'entretien des voiries constituent un domaine d'intervention prioritaire. Le montant consacré à la réfection de la voirie en 2024 était de l'ordre de 300 000 €. Ce montant a permis de rénover un certain de voiries et notamment :

- Route de Montremont pour 45 294 €
- Route du Pignet pour 25 426 €
- Route du Sappey pour 33 750 €
- Route de Glapigny pour 49 300 €
- Route des Panthets pour 59 500 €.
- Un montant de 250 000 € sera proposé au budget 2025.

Au niveau des bâtiments, compte tenu de l'importance du patrimoine, la commune doit faire face à une charge importante de maintenance des bâtiments. Hormis, la maintenance obligatoire, des travaux de réfection doivent être annuellement programmés. La commission bâtiments à récemment défini un certain nombre de priorités.

En 2025, devra être tenu compte de la réfection d'une partie du Centre technique municipal endommagé par l'incendie du mois de juillet 2024. Cette dépense en cours de chiffrage sera compensée par une recette équivalente, au niveau des remboursements des sinistres (recettes de fonctionnement) par l'assurance.

D – DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2025 – JEUNESSE – DEVOIR DE MEMOIRE ET CITOYENNETE

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE

S'LO

JEUNESSE

En 2025, une priorité sera donnée à :

- le renforcement des actions du CMJ
- le déplacement du CMJ au Sénat et à Notre Dame de Paris (prise en charge des frais de transport)

DEVOIR DE MEMOIRE

La commune de THÔNES, aura l'honneur d'accueillir, en 2025, les Villes Médaillées de la Résistance. Ainsi, il faudra inscrire une enveloppe de 20 000 € permettant la réalisation d'actions concrètes à savoir :

- l'acquisition de livres historiques ou autres revues
- prise en charge des frais de réception
- prise en charge des frais de déplacement

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE



E - DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2025 - Hypothèses prospectives

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	HYPOTHESES PROPOSEES
<p>CHARGES A CARACTERE GENERAL <i>(Chapitre 011)</i></p> <p>BP 2025 (estimations) : 2 919 000 € CA 2024 (provisoire) : 3 023 786 €</p>	<p>Ce chapitre concerne les dépenses d'ordre générales</p> <ul style="list-style-type: none">° Impact de l'inflation sur les énergies et autres consommables° Programme de réfection de voirie inscrit à hauteur de 250 000 €° Programmation des dépenses sur les bâtiments, augmentée à 175 000 €° dépenses liées aux cérémonies, fêtes et saison culturelle
<p>CHARGES DE PERSONNEL <i>(Chapitre 012)</i></p> <p>BP 2025 (estimations) : 4 200 000 € CA 2024 (provisoire) : 3 901 061 €</p>	<ul style="list-style-type: none">° Montant prévisionnel prenant en compte les éventuels recrutements° Création de poste - restauration scolaire - espaces verts - conseiller de prévention° Evolution sensible des cotisations d'assurance du personnel° Prise en compte de l'impact de la mise en place de l'indemnité de résidence de IR depuis le 1er juillet 2024
<p>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE <i>(Chapitre 65)</i></p> <p>BP 2025 (estimations) : 1 734 000 € CA 2024 (provisoire) : 1 647 871 €</p>	<ul style="list-style-type: none">° Baisse du montant des indemnités des élus suite la suppression du nombre de maires-adjoints° Maintien, voire baisse des subventions versées aux associations° Légère baisse de la subvention versée au CCAS° Evolution de la participation versée au SDIS, montant non encore connu

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE

S'LO

E - DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2025 - Hypothèses prospectives

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	HYPOTHESES PROPOSEES - SUITE
<p>CHARGES FINANCIERES (Chapitre 66)</p> <p>BP 2025 (estimations) : 245 000 € CA 2024 (provisoire) 200 000 €</p>	<p>Ce chapitre concerne le paiement des intérêts de la dette. Ce montant prend en compte le recours à de nouveaux emprunts.</p>
<p>ATTENUATIONS DE PRODUITS (Chapitre 014)</p> <p>BP 2025 (estimations) : 325 000 € CA 2024 (provisoire): 298 441 €</p>	<p>Ce chapitre concerne le FPIC (fonds de péréquation intercommunale) qui est une contribution versée à la CCVT. °Baisse significative du montant versé à la CCVT au titre de la contribution intercommunale en 2024 La Confirmation de cette baisse est à confirmer. Les réformes intégrées dans la loi de finances 2025 ayant été reportées . Montant non connu à ce jour mais estimé à 325 000 €</p>
<p>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (Chapitre 042) BP 2025 (estimations) : 550 000 € CA 2024 (provisoire): 535 000 € PROVISIONS POUR CHARGES (Chapitre 68) BP 2025 : 100 000 € + 150 000 € (EHPAD)</p>	<p>Le chapitre 042 comprend les amortissements des immobilisations.</p> <p>Le chapitre 68 est utilisé afin de disposer d'une provision en cas de risque ou de charge imprévue. Sur ce chapitre, un montant de 150 000 € est destiné à l'EHPAD.</p>

E - DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2025 - Hypothèses prospectives

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	HYPOTHESES PROPOSEES
<p>ATTENUATIONS DE CHARGES (<i>Chapitre 013</i>)</p> <p>BP 2025 (estimations) : 30 000 € CA 2024 (provisoire) : 27 674 €</p>	<p>Ce chapitre concerne les remboursements des charges de personnel Le montant prévisionnel 2025 sera de l'ordre de 30 000 €.</p>
<p>PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE (<i>Chapitre 70</i>)</p> <p>BP 2025 (estimations) : 1 181 000 € CA 2024 (provisoire) : 1 103 663 €</p>	<p>Ce chapitre inclut les produits issus des services et connaît une évolution expliquée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° Coupes de bais : Montant en baisse ° Concessions dans les cimetières: montant estimé à 40 000 € ° Recettes de la piscine : montant estimé à 110 000 € ° Recettes concernant la restauration scolaire : montant en légère évolution prenant en compte l'évolution des tarifs ° Remboursement de la mise à disposition du personnel et notamment le service de l'eau potable en évolution car tenant compte du nouveau recrutement intervenu en 2024. ° Remboursement par la Croix rouge des frais de l'ancienne EHPAD, y compris le portage EPF
<p>IMPOTS ET TAXES (<i>Chapitre 73</i>)</p> <p>BP 2025 (estimations) : 2 622 069 € CA 2024 (estimé) : 2 622 069 €</p>	<p>Ce chapitre sera identique à l'année 2024 car les montants sont figés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° Attribution de compensation versée par le CCVT. Ce montant restera identique à celui de 2024. ° FNGIR : Montant fixé par l'Etat et figé

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE

SLO

E - DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2025 - Hypothèses prospectives

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	HYPOTHESES PROPOSEES - SUITE
<p>FISCALITE LOCALE (Chapitre 731)</p> <p>BP 2025 (estimations) : 4 445 000 € CA 2024 (Estimé) : 4 481 000 €</p>	<p>Ce chapitre a été créé avec la mise en place de la nomenclature M57 ; il comprend uniquement les taxes perçues :</p> <ul style="list-style-type: none">° Montant de la fiscalité perçue au titre de la taxe foncière estimé avec une évolution de 1% (Inflation) et comprenant la taxe d'habitation perçue sur les résidences secondaires° Aucune augmentation des taux de fiscalité envisagée pour l'année 2025° Baisse significative des droits de mutation à 350 000 €° Maintien de la taxe de séjour
<p>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (Chapitre 74)</p> <p>BP 2025 (estimations) : 1 625 000 € CA 2024 (Estimé) : 1 698 630 €</p>	<p>Ce chapitre sera prévu en légère baisse :</p> <ul style="list-style-type: none">° Dotation forfaitaire : Baisse de 10%/an° DSR en légère augmentation° Hausse du fonds Genevois• Maintien du FCTVA malgré les incertitudes• Nota : subvention CD74 pour le Critérium du Dauphiné de 30 000 € non reconduit en 2025
<p>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Chapitre 75)</p> <p>BP 2025 (estimations) : 438 000 € CA 2024 (Estimé) : 354 185 €</p>	<p>Ce chapitre comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">° Les revenus des immeubles° les libéralités reçues comprennent les recettes perçues au titre des conventions de mécénat de la saison culturelle et le fonds de dotation Fournier perçu au titre de la forêt école* Indemnités sinistre CTM prévues en 2025 au titre des assurances

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE



E - DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2025 - HYPOTHESES PROSPECTIVE

LA FISCALITE

CONTRIBUTIONS DIRECTES (en Euros)		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
BASES D'IMPOSITION	Taxe d'Habitation Rés. Princip.	8 824 840	9 339 876					
	Taxe Foncier Bâti	10 782 324	10 980 292	9 460 820	9 851 900	10 357 711	10 909 666	11 018 763
	Taxe Foncier Non Bâti	83 935	84 407	83 972	87 901	95 855	98 805	99 793
	Taxe d'Habitation Rés. Second				1 390 415	1 644 826	1 818 498	1 836 683
TAUX D'IMPOSITION	Taxe d'Habitation Rés. Princip.	18,32%	18,32%					
	Taxe Foncier Bâti	11,68%	11,68%	23,71%	24,10%	26,00%	26,00%	26,00%
	Taxe Foncier Non Bâti	51,00%	51,00%	51,00%	51,77%	55,86%	55,86%	55,86%
	Taxe d'Habitation Rés. Second				18,32%	19,77%	31,63%	31,63%
PRODUIT DE L'IMPOT	Taxe d'Habitation	1 616 711	1 711 065	2 271 881				
	Taxe Foncier Bâti	1 259 375	1 282 498	2 243 160	2 374 308	2 693 409	2 836 939	2 865 308
	Taxe Foncier Non Bâti	42 807	43 048	42 826	45 506	53 544	55 192	55 744
	TH Résidences secondaires			0	254 724	325 137	549 266	580 900
	Coefficient correcteur TH			277 917	289 826	301 959	316 002	334 962
TOTAL DU PRODUIT DE L'IMPOT		2 918 893	3 036 611	2 835 784	2 964 364	3 374 050	3 757 399	3 836 914
	Evolution produit impôt		4,03%	-6,61%	4,53%	13,82%	11,36%	2,12%
Rôles complémentaires		0	0	0	9 988	0	0	0
Attribution de compensation		2 031 230	2 031 230	2 031 230	2 031 230	2 031 000	2 031 230	2 031 230
TOTAL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES		4 950 123	5 067 841	4 867 014	5 005 582	5 405 050	5 788 629	5 868 144

La commune se distingue en matière fiscale :

- Des bases plus élevées que la moyenne de la strate pour le foncier bâti mais plus faible pour la taxe d'habitation,
- Les taux : plus faible que la moyenne pour le foncier bâti, plus fort pour la taxe d'habitation,
- Globalement, la ville est considérée comme « plus riche » que la moyenne mais sa pression fiscale est plus faible,

L'instauration de la majoration de 60% de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires a permis d'encaisser un surplus de recettes de l'ordre de 190 000 euros.

Pour l'année 2025, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité, seules les bases de TFB, TFNB et THRS devraient évoluer forfaitairement et nous anticipons une hausse de 1% de ces bases.

Une baisse des droits de mutation a été prudemment envisagée en 2025, ceux-ci passent de 385 000 € à 350 000 €.

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE

SLO

F – LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT

Il est à noter que le budget 2025 doit prendre en compte la réalisation de projets initiés et réfléchis depuis plusieurs années ainsi que la mise en oeuvre de nouveaux projets.

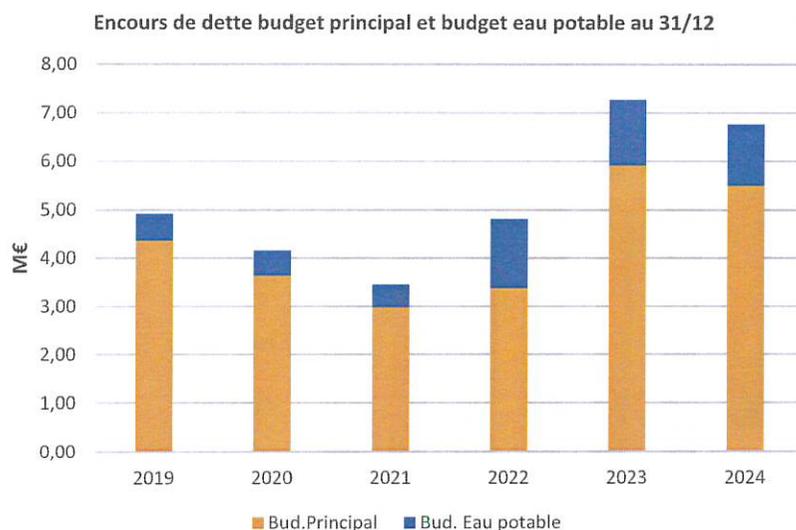
Ainsi pour finaliser le moment venu le budget d'investissement 2025, il sera pris en considération et par ordre de priorité

- les enveloppes définies au PPI actualisé pour les dépenses obligatoires, courantes et récurrentes ;
- le financement des travaux et projets engagés (commande ou marché signé) ;
- le financement des actions PVD relevant de l'investissement dans l'enveloppe pouvant être dégagée ;
- les propositions nouvelles des commissions.

Le recours à l'emprunt sera limité et ne pourra être utilisé que pour assurer l'équilibre budgétaire des grandes opérations en cours de réalisations effectives tout en dégageant une capacité d'emprunt pour assurer le financement des opérations pour les années futures.

F – LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT – LA DETTE

La commune connaît un endettement modéré depuis 2014 et a renégocié ses emprunts « toxiques » d'avant 2014. Ce désendettement a été constant jusqu'au 20 décembre 2022 où elle a contracté deux emprunts de 1 million d'euros, l'un pour le budget annexe de l'eau potable et l'autre pour le budget principal. Sur le budget principal, la commune a également souscrit un nouvel emprunt de 3 millions d'euros réalisé en 2023 au taux fixe de 3,18% sur 20 ans. Tel que prévu au budget 2024, un emprunt de 1,5 millions d'euros a été contracté cet été mais il est mobilisé en tant que ligne de trésorerie jusqu'en février 2025, il est inscrit dans les restes à réaliser.



Budget Principal	2021	2022	2023	2024	2024/2023 %
Emprunt Contracté	0 €	1 000 000 €	3 000 000 €	0 €	- 100,00 %
Intérêt de la dette	124 172 €	102 923 €	132 748 €	194 653 €	+ 46,63 %
Capital Remboursé	651 184 €	602 732 €	477 205 €	412 918 €	- 13,47 %
Annuité	775 356 €	705 655 €	611 013 €	607 571 €	- 0,56 %
Encours de dette au 31/12	2 982 037 €	3 379 305 €	5 902 100 €	5 489 183 €	- 7,00 %

Budget Eau potable	2021	2022	2023	2024	2024/2023 %
Emprunt Contracté	0 €	1 000 000 €	0 €	0 €	- %
Intérêt de la dette	7 070 €	6 510 €	30 551 €	35 496 €	+ 16,19 %
Capital Remboursé	40 000 €	40 000 €	77 500 €	90 000 €	+ 16,13 %
Annuité	47 070 €	46 510 €	108 051 €	125 496 €	+ 16,15 %
Encours de dette au 31/12	480 000 €	1 440 000 €	1 362 500 €	1 272 500 €	- 6,61 %

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

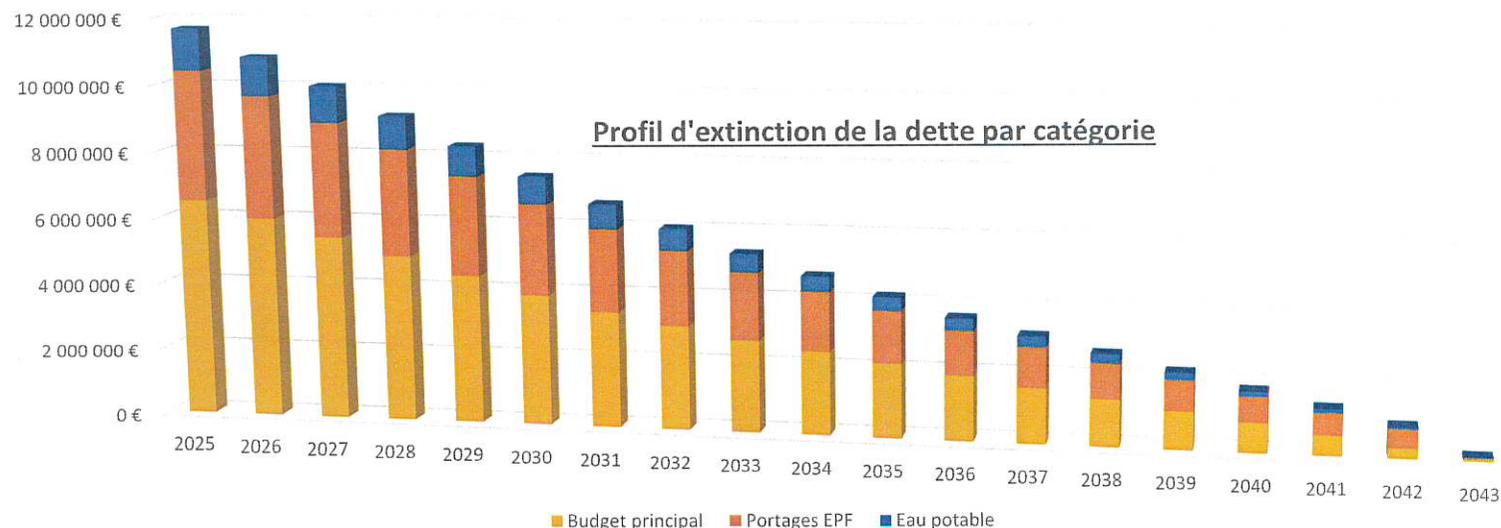
Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE



F – LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT – LA DETTE (extinction long terme)



Prêteur	Montant Contrat	Budget	Année	Durée (ans)	Type Taux	Taux d'intérêt	CRD au 01/01/2025	Dernière échéance
SA CAISSE D'EPARGNE	2 500 000,00 €	Principal	2011	20	Fixe	5,15%	1 104 182,55 €	01/06/2031
ETS CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE ANNECY LE VX	1 100 000,00 €	Principal	2018	15	Fixe	1,40%	660 000,08 €	03/12/2033
ETS CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE ANNECY LE VX	600 000,00 €	Eau potable	2018	15	Fixe	1,40%	360 000,00 €	03/12/2033
SA LA BANQUE POSTALE	1 000 000,00 €	Eau potable	2022	20	Fixe	3,19%	912 500,00 €	01/01/2043
SA LA BANQUE POSTALE	1 000 000,00 €	Principal	2022	20	Fixe	3,19%	912 500,00 €	01/01/2043
SA LA BANQUE POSTALE	3 000 000,00 €	Principal	2023	20	Fixe	3,18%	2 812 500,00 €	01/08/2043
SA LA BANQUE POSTALE	1 500 000,00 €	Principal	2025	20	Fixe	3,59%	1 500 000,00 €	01/03/2045
	10 700 000,00 €					3,30%	8 261 682,63 €	
Portages EPF								
PORTAGE EPF EX RET	1 554 000,00 €	Principal	2020	15			1 254 116,00 €	13/06/2036
PORTAGE EPF ANCIEN EHPAD	3 185 000,00 €	Principal	2022	20			2 777 576,00 €	30/03/2042
	4 739 000,00 €						4 031 692,00 €	

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

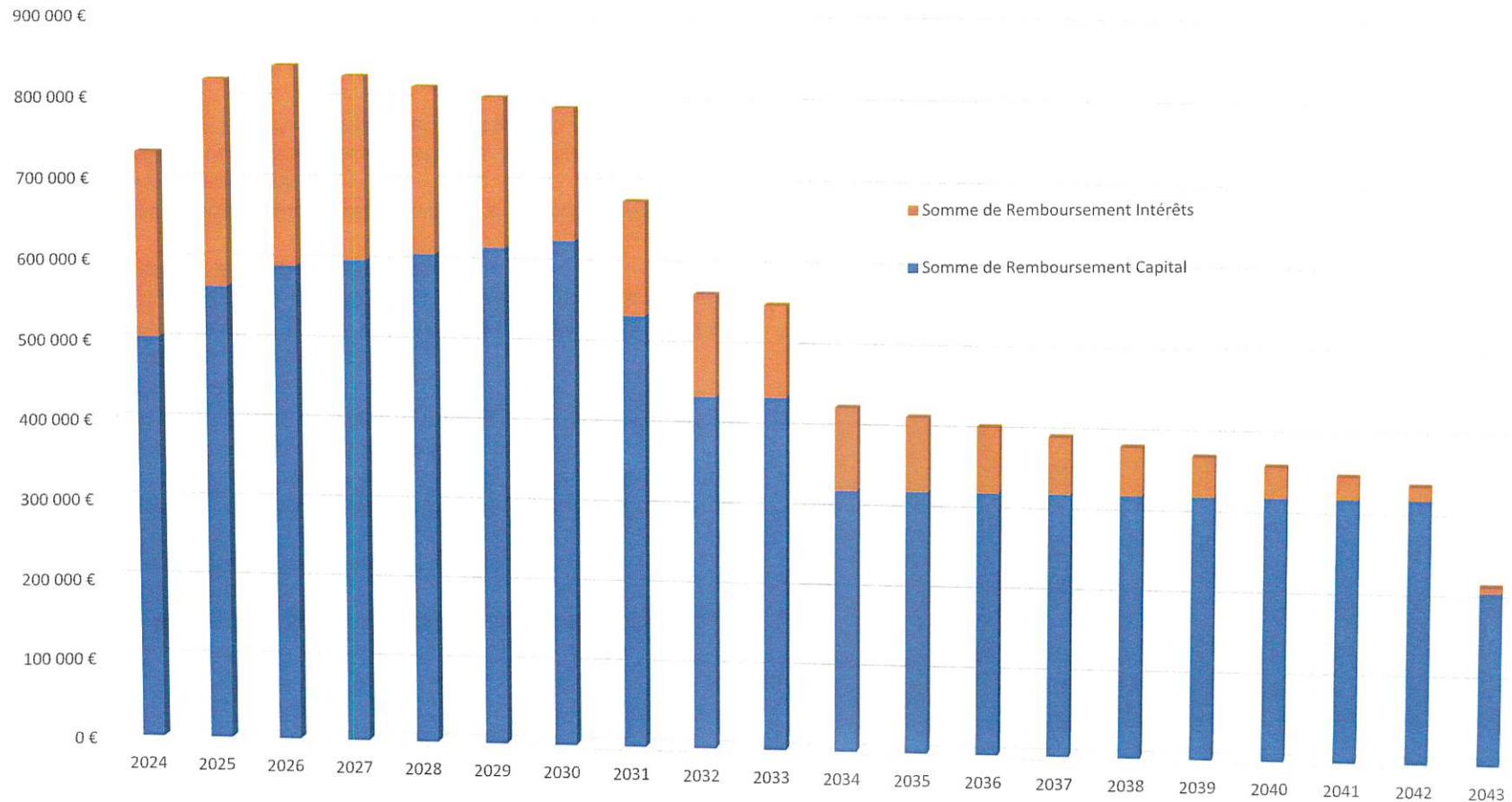
Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025



ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE

F – LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT – LA DETTE Budget principal (Charge de



F - LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT - L'épargne brute et l'épa

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette du budget principal de la collectivité.

Avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles (expurgée des recettes de cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements ;

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice.

Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été déduit le remboursement des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Année	2021	2022	2023	2024
Recettes Réelles de fonctionnement	10 075 940	9 377 628	11 822 393	10 757 411
Dont recettes exceptionnelles	1 257 070	53 922	1 892 312	470 163
Dépenses Réelles de fonctionnement	7 583 263	7 877 899	8 568 173	9 079 656
Dont dépenses exceptionnelles	0	23 723	4 932	8 501
Epargne brute	1 235 607	1 445 807	1 356 976	1 216 093
Taux d'épargne brute %	12.26 %	15.42 %	11.47 %	11.30 %
Amortissement de la dette	651 184 €	602 732 €	477 205 €	412 918 €
Epargne nette	584 423	843 075	879 771	817 181
Encours de dette	2 982 037 €	3 379 305 €	5 902 100 €	5 489 183 €
Capacité de désendettement	2,41 années	2,34 années	4,35 années	4,51 années

F – LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT – L'épargne brute

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent aux recettes et dépenses totales. L'épargne brute retraitée est expurgée des dépenses et recettes non récurrentes.

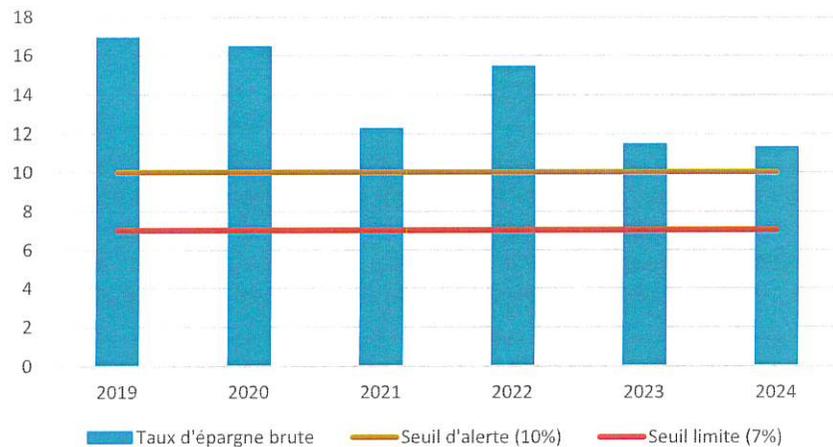
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

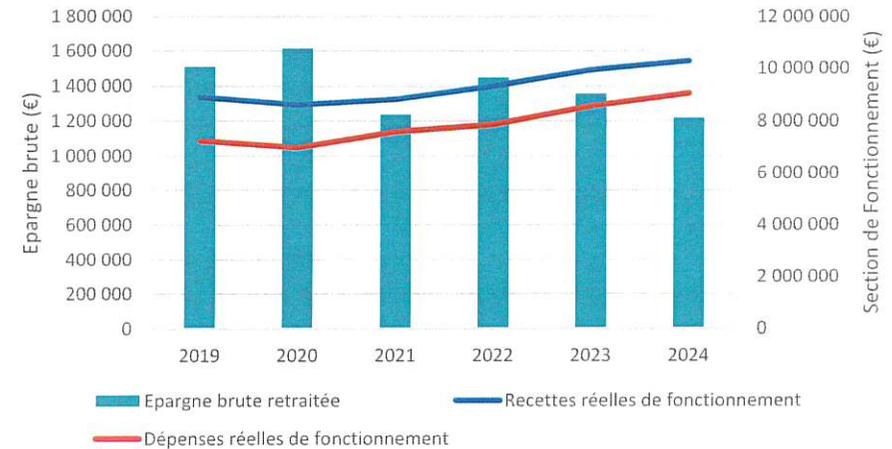
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute des communes se situe aux alentours de 13%.

Taux d'épargne brute et seuils d'alerte



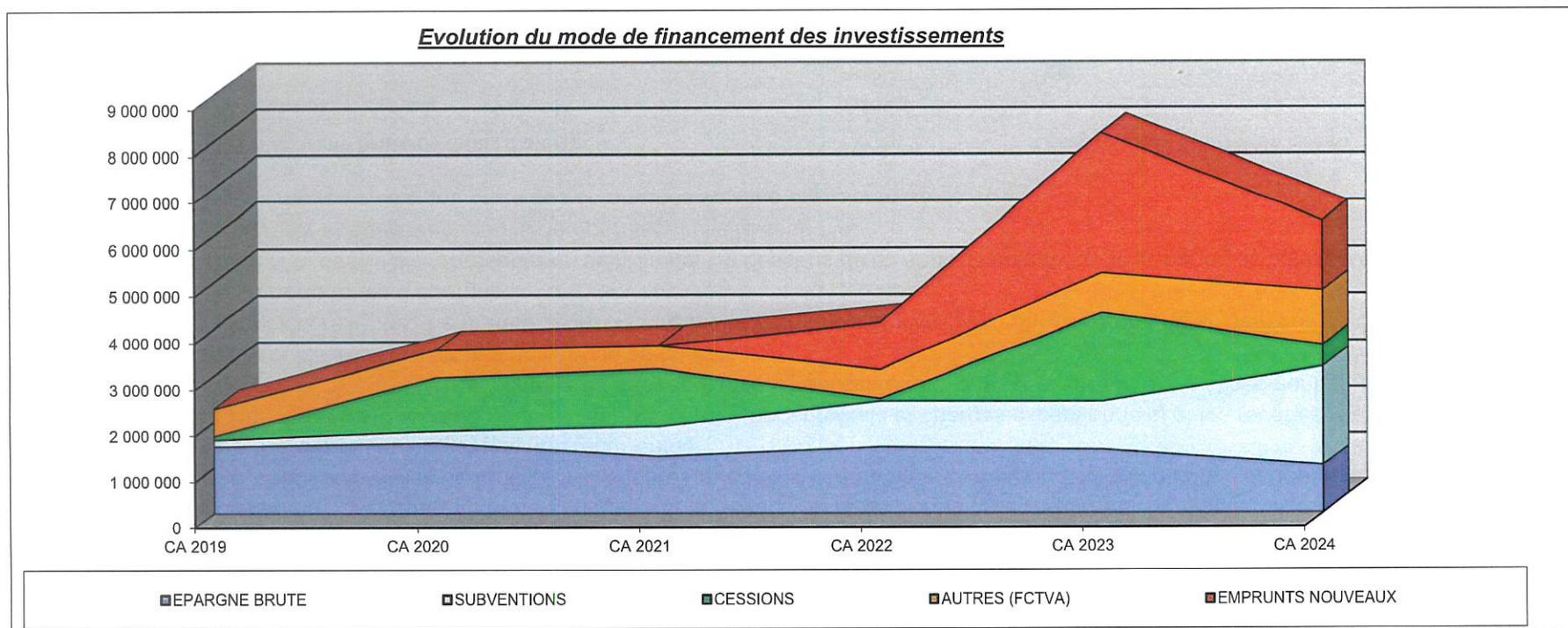
Epargne brute et effet de ciseau



F – LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT – Les recettes d'investissement

Comme indiqué précédemment, le niveau d'investissement pour l'année 2024 était élevé et devrait être réduit pour l'année 2025. Les principaux projets qu'il sera proposé d'approuver dans le budget 2025 sont inscrits dans le PPI, en cours d'actualisation.

Les marges de manœuvres en fonctionnement devenant de plus en plus contraintes, la commune s'emploie à rechercher activement des subventions auprès de ses partenaires traditionnels que sont le Département, la Région, l'Etat.



F - LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 074-217402809-20250116-CM25001-DE



Le niveau d'investissement pour l'année 2025 devrait baisser les principaux projets qu'il sera proposé d'approuver dans le budget 2025 sont inscrits dans le PPI, réactualisé.

Les marges de manoeuvre sont de plus en plus restreintes.

- Les subventions

La commune s'emploie toujours à rechercher des subventions auprès de ses partenaires traditionnels que sont le Département, la Région et l'Etat.

Un dossier DTER 2025 a déjà été constitué pour les locaux de la petite enfance.

D'autres dossiers seront constitués en cours d'année.

- Le FCTVA

Son montant reste incertain dans son montant. Toutefois, il devrait tout de même s'élever à 1 million d'euros compte tenu du niveau d'investissement 2024.

Il est rappelé que l'opération de l'îlot Rousseau devrait être éligible à la récupération automatique de la TVA, le dossier est en cours d'instruction à la DGFiP.

- La taxe d'aménagement :

Le montant des taxes d'aménagement est en forte baisse expliquée par la réforme de la taxe d'aménagement applicable depuis le 01/01/2024 mais également par un contexte économique très défavorable. Le montant perçu au titre de la taxe d'aménagement devrait être de l'ordre de 100 000 €.

- Le produits des cessions ;

Le produit lié aux cessions devrait s'élever à 890 000 €, comprenant la cession du terrain des Perasses pour 570 000 €, la cession du terrain au budget de l'eau pour 140 000 € et la cession des places de stationnement à la copropriété Le Chamois pour 180 000 €.

F – LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT – les principaux investissements

LES PRIORITES EN RENOVATION DE PATRIMOINE BÂTI

La commune dispose d'un patrimoine bâti important. Disposant d'un tissu associatif important, et d'un nombre conséquent d'enfants qui fréquentent les établissements scolaires et sportifs, il convient, comme les années précédentes, de prévoir des rénovations et notamment la rénovation de l'Eclairage public du stade de football et l'agrandissement du stade synthétique.

Conformément au PPI, la commune envisage de réaliser un certain nombre de travaux dans les écoles. La commission des bâtiments a étudié les travaux devant être effectués dans les écoles.

Les architectes ayant été missionnés pour la reconstruction d'un club-house de tennis et le réaménagement du rez-de-chaussée de la Mairie. Les études sont en cours. C'est également le cas pour un projet initié en 2024 à savoir la création de la nouvelle structure petite enfance.

LES PRIORITES EN REFECTION DE VOIRIE

Comme toutes les années, les dépenses liées à la voirie sont conséquentes. L'année 2024 a permis la finalisation des travaux de la Déviation-Est, la création du parking des Chamois, la finalisation de la Voie verte du Fier et la réfection d'autres voiries. En 2025, il sera prioritairement réalisé le giratoire de la rue de la Saulne. Un maître d'œuvre sera aussi missionné pour la réhabilitation de la route du château.

Enfin des travaux de sécurisation de la route du Martinet devraient être réalisés, prenant en compte aussi la réhabilitation du réseau d'eau potable dans le secteur.

Et d'aménagement des voies vertes

La voie verte du Fier a été réalisée dans son intégralité. Le département a décidé d'être maître d'ouvrage de l'aménagement de la RD 909 assurant la liaison de la voie verte existante à l'autopont puis de l'autopont au Hameau de la Vacherie. Les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet sont en cours. Le cabinet TERACTION ayant été missionné par le département.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune de Thônes dispose notamment d'un budget annexe eau potable, doté de l'autonomie financière. Ainsi, il s'agit d'un SPIC qui doit s'équilibrer en recettes et en dépenses.

Ainsi, le montant de la redevance de l'eau doit permettre de couvrir les dépenses d'investissement. Ces dernières ont été revues dans le cadre du schéma directeur de l'eau potable. Ce document a permis de définir les travaux devant être menés sur une durée de 15 ans. Parallèlement à ce document, un PPI a été réalisé afin de programmer la nature des travaux et les secteurs prioritaires.

La construction du réservoir de CHAMOSSIÈRE est en cours de construction et sera mis en service en 2025.

Un deuxième investissement important sera réalisé cette année avec la construction du nouveau bâtiment du service des eaux. Un maître d'œuvre a déjà été mandaté. Le montant prévisionnel est estimé à 1 400 000 €.

Au niveau des autres investissements à prévoir notamment :

- La réhabilitation du réservoir du Sappey pour 60 000 €
- La fiabilisation du captage du Sappey pour 80 000 €
- La réfection des toitures des réservoirs pour 200 000 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La commune dispose, depuis le 1^{er} janvier 2023, d'un budget annexe de l'assainissement, doté de l'autonomie financière. Le budget de fonctionnement est essentiellement alimenté par des recettes provenant de la PFAC et de taxes de raccordement aux réseaux. Ce budget reverse les redevances assainissement perçues aux organismes compétents (Agence de l'eau). Au niveau des travaux, seul le secteur de Bellossier reste à programmer.

En 2025 , devront être inscrits des crédits pour financer la mise en conformité du réseau d'eaux usées faisant suite au diagnostic réalisé sur les eaux parasites.

Concernant ces deux budgets, il faut préciser que les redevances perçues et reversées à l'Agence de l'Eau seront modifiées à partir de l'année 2025.